

Chapitre 7

Formation, consolidation, information des syndicats

- A) Formation des dirigeants syndicaux**
- B) Politique d'information des membres**
- C) Formation d'agents de griefs**
- D) Mandat du comité d'éducation**
- E) Formation sur les changements technologiques**
- F) Organisation des sessions**
- G) Formation sur les plans de classification**
- H) Formation sur le Code canadien du travail**
- I) Formation sur la préparation à la retraite**
- J) Formation sur l'organisation du travail**
- K) Formation sur les régimes de retraite**
- L) Formation sur les assurances**
- M) Élaboration des programmes de formation**
- N) Information aux syndicats**
- O) Formation continue**

Chapitre 7

Formation, consolidation, information des syndicats

Formation des dirigeants syndicaux	260
Politique d'information des membres	264
Formation d'agents de griefs.....	265
Mandat du comité d'éducation	268
Formation sur les changements technologiques	270
Organisation des sessions	271
Formation sur les plans de classification	272
Formation sur le Code canadien du travail.....	273
Formation sur la préparation à la retraite.....	274
Formation sur l'organisation du travail	
Formation sur le régime de retraite	
Formation sur les assurances	
Élaboration des programmes de formation	280
Information aux syndicats.....	288
Formation continue	289

Chapitre	7
Sujet	FORMATION, CONSOLIDATION, INFORMATION DES SYNDICATS Formation des dirigeants syndicaux
Date	Congrès de 1979 - adopté par le bureau fédéral des 1 ^{er} et 2 mai 1979
Page	7 - A -01

Il est proposé par Fernande Quesnel
appuyé par Fernand Beaudry

QUE la Fédération préconise auprès des syndicats affiliés, la participation aux sessions de formation régionales pour les officiers et les militants des syndicats organisés par les conseils centraux portant sur le rôle des officiers de syndicats.

ADOPTÉ

Il est proposé par Henley Pagé
appuyé par Ronald Potvin

QUE la Fédération organise des cours de formation pour les officiers ayant pour sujet le rôle du délégué et l'application de la convention collective.

ADOPTÉ

Il est proposé par Fernand Beaudry
appuyé par Maurice Plourde

QUE la FESP insiste auprès de ses syndicats affiliés afin qu'ils participent aux activités qui ont cours au Conseil central où ils sont affiliés;

QUE les officiers des syndicats s'inscrivent aux sessions de formation des conseils centraux sur les rôles des présidents, secrétaires, trésoriers et officiers de syndicats.

ADOPTÉ

Chapitre	7
Sujet	FORMATION, CONSOLIDATION, INFORMATION DES SYNDICATS Formation des dirigeants syndicaux
Date	Congrès d'avril 2000
Page	7 - A - 02

CONSIDÉRANT l'importance de la formation syndicale pour venir en appui à l'implication militante;

CONSIDÉRANT le nombre important de sujets de formation disponible aux différents paliers d'affiliation;

CONSIDÉRANT que la formation est un outil en support aux nouvelles personnes élues;

- 1) De mandater le comité exécutif, avec les comités de formation et de santé-sécurité-environnement à produire une brochure à l'intention des syndicats qui regroupera l'ensemble des thèmes de formation avec une description de chacun d'eux.
- 2) QUE soit prévu dans ce document des parcours de formation à l'intention des nouvelles personnes élues leur permettant de se donner les outils nécessaires à un travail syndical efficace.
- 3) QUE les secteurs s'assurent de l'accroissement de la participation des syndicats aux différentes activités de formation.

Il est proposé par Gilbert St-Laurent
appuyé par Noëlla Deschênes

D'adopter la recommandation du comité synthèse à l'effet d'adopter la proposition principale.

ADOPTÉ

Chapitre	7
Sujet	FORMATION, CONSOLIDATION, INFORMATION DES SYNDICATS Formation des dirigeants syndicaux (suite)
Date	Congrès d'avril 2000
Page	7 - A - 02

- CONSIDÉRANT la responsabilité des employeurs en matière de formation professionnelle, de perfectionnement et de formation continue;
- CONSIDÉRANT l'existence de la Loi 90 sur la formation professionnelle prévoyant un investissement de l'ordre de 1% de la masse salariale en formation;
- CONSIDÉRANT l'importance pour les syndicats de revendiquer un plan de formation professionnelle qui tient compte des besoins des membres dans le respect des dispositions des conventions collectives;

QUE la FEESP, les secteurs et le Comité de formation prennent les moyens nécessaires afin d'outiller les syndicats en vue d'une prise en charge de la formation professionnelle telle que reconnue par la Loi favorisant le développement de la formation professionnelle (Loi 90).

Il est proposé par Suzanne Tremblay
appuyé par Yves Veillette

D'adopter la recommandation du comité synthèse à l'effet d'adopter la proposition principale.

ADOPTÉ

Chapitre	7
Sujet	FORMATION, CONSOLIDATION, INFORMATION DES SYNDICATS Formation des dirigeants syndicaux
Date	Congrès de juin 2003
Page	7 - A - 03

Il est proposé par Patrice Juneau
appuyé par Mario Verret

D'adopter la recommandation du rapport du comité exécutif telle qu'elle a été reformulée par le comité synthèse.

- 1) QUE chaque syndicat vérifie quelles sessions de formation syndicale ont été suivies par les membres de leur comité exécutif et s'assure de se doter d'un plan de formation visant à combler les lacunes identifiées.
- 2) QUE chaque délégation à ce congrès s'engage à faire un rapport aux membres de son syndicat concernant les débats et décisions prises au 22^e Congrès de la fédération.

ADOPTÉ

Chapitre	7
Sujet	FORMATION, CONSOLIDATION, INFORMATION DES SYNDICATS Politique d'information des membres
Date	Congrès de 1979 - adopté par le bureau fédéral des 1 ^{er} et 2 mai 1979
Page	7 - B - 01

Il est proposé par Ronald Potvin
appuyé par Claude Jargaille

QUE la Fédération instaure, à partir de ce qui existe déjà à la CSN, et cela conjointement avec les autres organismes de la CSN, une politique d'action et d'information du mouvement CSN auprès de tous les travailleurs dont les syndicats sont affiliés à la CSN.

ADOPTÉ

Il est proposé par Jean-Marie Beaulieu
appuyé par Fernande Quesnel

QUE la Fédération voit à ce que chaque syndicat se nomme un ou des responsables à l'information et à l'action.

ADOPTÉ

Chapitre	7
Sujet	FORMATION, CONSOLIDATION, INFORMATION DES SYNDICATS Formation d'agents de griefs
Date	Congrès de 1979 - adopté par le bureau fédéral des 1 ^{er} et 2 mai 1979
Page	7 - C - 01

Il est proposé par Hélène Goulet
appuyé par Françoise Morneau

QUE le coordonnateur des services, en collaboration avec le service d'éducation de la CSN, élabore un programme de formation pour agents de griefs qui tiendra compte de ceux qui ont déjà suivi ces cours et qui voudraient se parfaire et de ceux qui n'en ont pas suivi mais qui aimeraient le faire.

QUE ce programme soit par la suite soumis au prochain Conseil fédéral pour mise en application immédiate.

ADOPTÉ

Formation officiers FESP (Congrès 1979)

Il est proposé par Pierre Lanouette
appuyé par Fernand Beaudry

QUE la Fédération organise après chaque Congrès de la Fédération, une session de formation pour les officiers de la Fédération, exécutif et Bureau fédéral, en collaboration avec le service d'éducation de la CSN.

Amendement

Il est proposé par Jacques Morissette
appuyé par Claude Thibault

D'ajouter après "chaque Congrès" le mot "régulier" et ajouter "après avoir fixé les dates au premier Bureau fédéral qui suit ce congrès régulier."

Sous-amendement

Il est proposé par Jacinthe Roy
appuyé par Françoise Morneau

De biffer "après en avoir fixé les dates au premier Bureau fédéral qui suit ce Congrès régulier".

ADOPTÉ

Chapitre	7
Sujet	FORMATION, CONSOLIDATION, INFORMATION DES SYNDICATS Formation d'agents de griefs
Date	Congrès de 1983 - adopté par le bureau fédéral 18-19 septembre 1983
Page	7 - C - 02

Il est proposé par Ginette Guérin
appuyé par Nicole Cousineau

QUE le travail commencé sur le contenu de la session de formation agents de griefs phase II soit poursuivi pour que la session soit donnée à l'automne 1983.

ADOPTÉ

Il est proposé par Michèle Rouleau
appuyé par Francine Lamontagne

QUE les deux sessions de formation d'agents de griefs soient fusionnées en une seule session de quatre (4) jours.

Amendement

Il est proposé par Camil Bélisle
appuyé par Robert Duphily

QUE soit préparé un programme amélioré de session de formation de base pour agents de griefs, session qui serait répartie sur trois (3) jours.

ADOPTÉ

Chapitre	7
Sujet	FORMATION, CONSOLIDATION, INFORMATION DES SYNDICATS Formation d'agents de griefs
Date	Conseil fédéral avril 1992
Page	7 - C - 03

Il est proposé par Gisèle Breton
appuyé par Huguette Turgeon

D'adopter le rapport du comité de formation, incluant la recommandation 1 traitant du prolongement de deux à trois jours de la session pour agent-e-s de griefs II et la recommandation 2 traitant des contenus de formation à ne remettre qu'aux personnes participantes aux sessions seulement.

ADOPTÉ

À titre indicatif, le contenu des recommandations 1 et 2 est repris ci-après :

- 1) QUE la session de formation Agents de griefs - Phase II soit tenue sur une période de trois jours.
- 2) QUE les documents remis aux personnes participantes lors des sessions de formation FEESP ne fassent pas l'objet d'une distribution plus large.

Chapitre	7
Sujet	FORMATION, CONSOLIDATION, INFORMATION DES SYNDICATS Mandat du comité d'éducation
Date	Congrès de 1981
Page	7 - D - 01

La vice-présidente présente le rapport du Comité d'éducation et les recommandations qu'il contient.

Il est proposé par Maurice Tremblay
appuyé par Françoise Morneau

QUE le mandat du Comité d'éducation soit le suivant:

- 1) Élaborer les programmes d'éducation à être soumis aux instances.
- 2) Assurer l'exécution des programmes d'éducation.
- 3) Faire l'évaluation des programmes.
- 4) Faire des recommandations au Comité exécutif quant à l'utilisation du budget d'éducation voté par le Congrès et à l'utilisation des subventions octroyées à la Fédération par la CSN.
- 5) Établir des mécanismes pour s'assurer de la participation des syndicats aux sessions déjà existantes à l'intérieur du mouvement.
- 6) Se pencher sur la question de l'éducation dans le mouvement (doit-elle être centralisée ou non) et soumettre des recommandations aux instances.

ADOPTÉ

Chapitre	7
Sujet	FORMATION, CONSOLIDATION, INFORMATION DES SYNDICATS Mandat du comité d'éducation
Date	Congrès de 1985
Page	7 - D - 02

Lucille Poirier présente le rapport du Comité d'éducation.

Il est proposé par Marcel Lebel
appuyé par Claude Garofalo

QU'une session de formation sur les fonds de pension soit organisée en collaboration avec le Service de recherche de la CSN.

ADOPTÉ

Il est proposé par Francine Chaput
appuyé par Daniel Régimbal

QU'une session de formation sur les plans d'évaluation d'emplois soit organisée en collaboration avec le Service du génie industriel de la CSN.

ADOPTÉ

Chapitre	7
Sujet	FORMATION, CONSOLIDATION, INFORMATION DES SYNDICATS Formation sur les changements technologiques
Date	Congrès 1985
Page	7 - E - 01

Il est proposé par Lucille Poirier
appuyé par Jacques Morissette

QUE la Fédération prévoit l'organisation d'autres sessions "Écrans cathodiques" et ce, dès l'automne prochain.

QUE l'on assure le suivi de ces sessions dans nos syndicats par la création de comités "changements technologiques".

ADOPTÉ

Chapitre	7
Sujet	FORMATION, CONSOLIDATION, INFORMATION DES SYNDICATS Organisation des sessions
Date	Congrès 1987
Page	7 - F - 01

Il est proposé par Jean-Guy Desfossés
appuyé par Francine Gascon

QUE dans les régions où la Fédération a des ententes de services avec d'autres fédérations, les sessions de formation se tiennent conjointement avec ces fédérations lorsque le nombre de participant-e-s FEESP ne justifie pas la tenue d'une session de formation.

ADOPTÉ

Chapitre	7
Sujet	FORMATION, CONSOLIDATION, INFORMATION DES SYNDICATS Formation sur les plans de classification
Date	Congrès 1987
Page	7 - G - 01

Il est proposé par Aline Pilotte
appuyé par Pierrette Laurendeau

QU'une session sur les plans de classification soit organisée par le comité d'éducation de la FEESP.

ADOPTÉ

Formation - Plan d'évaluation

Il est proposé par Gilles Turcotte
appuyé par Francine Gascon

QUE la session sur les plans d'évaluation des emplois soit donnée en deux parties, soit une première session d'initiation aux plans et une deuxième session s'adressant aux comités d'évaluation des emplois et portant sur la façon d'établir un plan et sur son administration.

ADOPTÉ

Chapitre	7
Sujet	FORMATION, CONSOLIDATION, INFORMATION DES SYNDICATS Formation sur le Code canadien du travail
Date	Congrès 1987
Page	7 - H - 01

Il est proposé par Jocelyne Boyer
appuyé par Francine Gascon

QU'une seule session sur le Code canadien du travail soit donnée lors du prochain mandat et seulement si un besoin se fait sentir chez les syndicats concernés.

ADOPTÉ

Chapitre	7
Sujet	FORMATION, CONSOLIDATION, INFORMATION DES SYNDICATS Formation sur la préparation à la retraite
Date	Congrès 1987
Page	7 - I - 01

CONSIDÉRANT les modifications aux régimes de retraite intervenues lors de la dernière négociation du secteur public et considérant le rôle des syndicats dans la préparation de leurs membres à la prise de la retraite;

Il est proposé par Raoul Tremblay
appuyé par Pierre Bouffard

QU'une session de formation sur la préparation à la retraite soit organisée en collaboration avec le Service de la formation de la CSN.

ADOPTÉ

Chapitre	7
Sujet	FORMATION, CONSOLIDATION, INFORMATION DES SYNDICATS Formation sur la préparation à la retraite
Date	Conseil fédéral 11-12 décembre 1987
Page	7 - I - 02

Le secrétaire de la FEESP, Robert Foucault, rappelle au Conseil la résolution votée quant à l'élaboration d'une session de préparation à la retraite.

Le conseiller syndical au dossier, Pierre Gagné de Sept-Iles, informe les personnes déléguées sur le contenu possible d'une telle session de formation et de la forme que celle-ci devrait prendre.

Suite aux explications reçues, le Conseil fédéral convient que le comité d'éducation de la FEESP mette plus d'énergies sur l'encadrement de nos membres près de la retraite par le biais des conventions collectives que par la préparation d'une session proprement dite.

Chapitre	7
Sujet	FORMATION, CONSOLIDATION, INFORMATION DES SYNDICATS Formation sur la préparation à la retraite
Date	Conseil fédéral - avril 1992
Page	7 - I - 03

Amendement 2

Il est proposé par Robert Foucault
appuyé par Guy Roy

QUE la FEESP, par le biais de son comité de formation et en collaboration avec le Service de formation de la CSN, élabore un contenu type de session de formation pour la préparation à la retraite.

ADOPTÉ

Chapitre	7
Sujet	FORMATION, CONSOLIDATION, INFORMATION DES SYNDICATS Formation sur les régimes de retraite
Date	Congrès d'avril 2000
Page	7 - K - 01

Il est proposé par Noëlla Deschênes
appuyé par Johnny Tardif

D'adopter les recommandations du Comité de formation :

- 1) QUE pour le dossier de formation sur le RREGOP, la FEESP mette à la disposition des personnes appelées à prendre leur retraite un dépliant leur indiquant les grandes étapes préparatoires à la prise d'une retraite sous le régime du RREGOP.
- 2) QUE soit révisé le contenu du guide sur le RREGOP à l'intention des syndicats.
- 3) QUE le comité produise, avec les personnes-ressources appropriées, un certain nombre de capsules d'information à l'intention des personnes appelées à prendre leur retraite au cours du prochain mandat.
- 4) QUE le comité révise le contenu de formation pour donner des sessions à l'intention des responsables du dossier de la retraite dans les syndicats.
- 5) QUE la FEESP regarde la possibilité de donner des sessions de préparation à la retraite.
- 6) QU'un rapport sur les travaux de réalisation de cette proposition soit présenté au conseil fédéral de 2001.

ADOPTÉ TEL QU'AMENDÉ

Amendement #1

Il est proposé par Gilles Belzile
appuyé par Alain Morissette

D'ajouter un paragraphe 4 à la proposition :

QUE le comité révise le contenu de formation pour donner des sessions à l'intention des personnes responsables du dossier de la retraite.

ADOPTÉ

Amendement # 2

Il est proposé par Céline Faille
appuyé par Robert St-Louis

D'ajouter un point 5 à la proposition

QUE la Fédération donne des sessions de préparation à la retraite.

Sous-amendement

Il est proposé par Gaétan Châteauneuf
appuyé par Pierre-Paul Vincent

Changer le mot « donne » par « regarde la possibilité de donner ».

ADOPTÉ

Chapitre	7
Sujet	FORMATION, CONSOLIDATION, INFORMATION DES SYNDICATS Formation sur les régimes de retraite (suite)
Date	Congrès d'avril 2000
Page	7 - K - 01

Amendement # 3

Il est proposé par Donald Rheault

appuyé par Denise Villeneuve

QU'un rapport sur les travaux de réalisation de cette proposition soit présenté au conseil fédéral de 2001.

ADOPTÉ

Amendement # 4

Il est proposé par Alain Morissette

appuyé par Luc Desjardins

D'ajouter au paragraphe 3 de la proposition principale :

Après le mot « retraite », les mots « et aux personnes responsables du dossier de la retraite dans les syndicats ».

ADOPTÉ

Chapitre	7
Sujet	FORMATION, CONSOLIDATION, INFORMATION DES SYNDICATS Formation sur les régimes de retraite
Date	Conseil fédéral d'avril 2002
Page	7 - K - 02

CONSIDÉRANT la préoccupation des membres sur la préparation et la prise de leur retraite ;
 CONSIDÉRANT les travaux faits par la fédération sur le guide à l'intention des membres et la pochette d'information pour les responsables du dossier dans les syndicats ;
 CONSIDÉRANT qu'il est de la responsabilité des syndicats de supporter individuellement chacun de ses membres ;

Il est proposé par Irène Tremblay
 appuyé par Jacques Lettre

QUE les syndicats de la FEESP s'engagent (si ce n'est déjà fait) à se nommer une personne responsable du dossier de la retraite et à transmettre ses coordonnées à la fédération ;

QUE le guide en vue de la retraite soit présenté aux membres du syndicat (exemple : assemblée générale, formation, etc.) dans le but de les informer de son existence ;

QUE chaque syndicat établisse ses besoins et prenne contact avec la fédération en vue d'obtenir le nombre de copies nécessaires du guide pour le distribuer aux membres.

ADOPTÉ

Il est proposé par Pierre Grenier
 appuyé par Claire Gendron

De recevoir la présentation de Nathalie Joncas sur le Guide CSN sur la retraite progressive.

Chapitre	7
Sujet	FORMATION, CONSOLIDATION, INFORMATION DES SYNDICATS Élaboration des programmes de formation
Date	Congrès de 1987
Page	7 - M - 01

RECOMMANDATIONS SUR L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES DE FORMATION

Il est proposé par Francine Gascon
appuyé par Robert Sanders

- 1) QUE les personnes composant le comité visent à devenir des personnes ressources régulières pour les sessions de base de la Fédération;
- 2) QUE le comité porte une attention particulière à l'évaluation verbale et écrite des sessions pour que ces dernières correspondent plus adéquatement aux besoins exprimés par les personnes participantes;
- 3) QUE le comité convoque les sessions d'agente et d'agent de griefs, phase I, à partir des territoires suivants:
 - Montréal et périphérie;
 - Québec, Thetford Mines et Victoriaville;
 - Granby, Sherbrooke, Trois-Rivières, Shawinigan et Drummondville;
- 4) QUE le comité conclue des ententes avec d'autres Fédérations pour les autres régions dans le but de favoriser une plus grande participation;
- 5) QUE le comité s'assure que, pour toutes les sessions tenues en collaboration avec une ou plusieurs Fédérations, il y ait la présence d'une personne ressource de la FEESP;
- 6) QUE le comité fasse les interventions nécessaires pour que le service de formation de la CSN prenne en charge la formation pédagogique requise pour les personnes ressources de la Fédération.

ADOPTÉ

Chapitre	7
Sujet	FORMATION, CONSOLIDATION, INFORMATION DES SYNDICATS Élaboration des programmes de formation
Date	Congrès 1989
Page	7 - M - 02

Il est proposé par Jocelyne Boyer
appuyé par Yvon Dezainde

- 1) QUE le comité d'éducation coordonne les activités de formation sous la responsabilité des autres comités de la FEESP;
- 2) De la même façon, QUE le comité tente de planifier son calendrier en tenant compte, dans la mesure du possible, des activités de formation connues dans les Conseils centraux et au service confédéral;
- 3) En ce sens, QUE le calendrier de formation FEESP soit connu au plus tard le 30 juin de chaque année;
- 4) QUE le comité élabore des outils de publicité et d'information pour mieux faire connaître les sessions dispensées par la FEESP ainsi que leur contenu;
- 5) QUE le comité renouvelle le contenu des sessions de base (agente et agent de griefs I et II et négociation) pour qu'elles répondent plus adéquatement aux nouvelles réalités et ce, en collaboration avec le service confédéral de formation et les autres Fédérations;
- 6) QUE le comité bâtit des aide-mémoires de consultation rapide qui facilitent aux personnes participantes l'exercice de leur fonction;
- 7) QUE le comité prépare avec le service confédéral de formation un guide pour les personnes formatrices pour les sessions de base (agente et agent de griefs I et II et négociation);
- 8) QUE le comité puisse occasionnellement faire le point de sa démarche avec le Bureau fédéral et le comité de coordination de la Fédération.
- 9) QUE le comité condense les contenus des phases I et II des sessions d'agente et d'agent de griefs afin qu'elles se donnent sur deux (2) jours;
- 10) QUE le comité n'adresse qu'aux seules personnes ayant suivi la phase I de la session agente et agent de griefs la convocation pour la phase II (les personnes convoquées doivent avoir la phase I dans les douze (12) mois précédents la tenue de la phase II).

ADOPTÉ TEL QU'AMENDÉ

Chapitre	7
Sujet	FORMATION, CONSOLIDATION, INFORMATION DES SYNDICATS Élaboration des programmes de formation (suite)
Date	Congrès 1989
Page	7 - M - 02

Amendement

Il est proposé par Daniel Rivard
appuyé par Gilles Couillard

QUE l'on ajoute au point 4, après FEESP "les Conseils centraux et la CSN".

REJETÉ

Amendement

Il est proposé par Luc Proulx
appuyé par Gilles Vallée

QUE l'on ajoute un point 11, qui se lirait: "Que la FEESP mette sur pied une session de formation concernant les assurances collectives et qu'à cette fin, la session de deux (2) jours sur les régimes de retraite soit prolongée d'une journée.

ADOPTÉ

Amendement

Il est proposé par Michel Leclerc
appuyé par Claire Lirette

QUE l'on biffe au point 10, les parenthèses soit: "les personnes convoquées doivent avoir suivi la phase I dans les 12 mois précédents la tenue de la phase II.

Sous-amendement

Il est proposé par Alain Lavoie
appuyé par Nicole Goulet-Desprez

QUE l'on remplace 12 mois par 24 mois.

ADOPTÉ

Le sous-amendement dispose de l'amendement.

Il est proposé par Yves Barrette
appuyé par Gisèle Breton

QUE l'on rende conforme les statuts et règlements en regard de la coordination des activités de formation au point 1.

ADOPTÉ

Chapitre	7
Sujet	FORMATION, CONSOLIDATION, INFORMATION DES SYNDICATS Élaboration des programmes de formation
Date	Congrès de 1991
Page	7 - M - 03

Il est proposé par Robert Sanders
appuyé par Denise Côté

CONSIDÉRANT la recommandation 8.1 en vue des décisions à prendre au prochain congrès concernant les services futurs que nous nous donnerons;

CONSIDÉRANT les effets de ces décisions sur les finances, donc sur les per capita que nous payons;

CONSIDÉRANT qu'une autonomie minimale des syndicats aurait un effet important sur la distribution des services:

QUE les syndicats prennent les moyens nécessaires pour que les militants et militantes suivent les sessions de formation mises sur pied aux différents paliers du mouvement et augmente ainsi leur autonomie dans le fonctionnement quotidien.

ADOPTÉ

Il est proposé par Claude Riendeau
appuyé par Donald Rheault

QUE le comité de formation soit mandaté à élargir l'équipe de personnes formatrices en tenant compte des besoins des syndicats et de la qualité de la formation à offrir.

ADOPTÉ

Il est proposé par Aline Fortin
appuyé par Gilbert Vendette

QUE le comité bâtisse des aide-mémoire de consultation rapide qui facilitent aux personnes participantes l'exercice de leurs fonctions et ce, pour la session pour personnes agentes de griefs, phase II, et pour la session pour les comités de négociation.

ADOPTÉ

Il est proposé par Claire Gendron
appuyé par Jean-François Lajoie

Lorsque le comité conclut des ententes avec d'autres fédérations, qu'un soin particulier soit apporté à la coordination dans le but d'offrir le meilleur service possible aux syndicats.

ADOPTÉ

Chapitre	7
Sujet	FORMATION, CONSOLIDATION, INFORMATION DES SYNDICATS Élaboration des programmes de formation (suite)
Date	Congrès de 1991
Page	7 - M - 03

Il est proposé par René Faulkner
appuyé par Michel Latour

De maintenir la règle d'obligation d'avoir suivi la session pour agents de griefs, phase I, pour suivre la session pour agents de griefs, phase II, mais d'abolir la règle du vingt-quatre mois du congrès de 1989.

ADOPTÉ

Il est proposé par Mario Rodrigue
appuyé par Gilles Robidoux

QUE la Fédération se donne les moyens et établisse une politique d'encadrement auprès des personnes qui siègent aux comités consultatifs régionaux et à la commission de formation professionnelle.

REJETÉ

Il est proposé par Guy Roy
appuyé par Ginette Favreau

QUE la Fédération produise un outil de référence pour aider les exécutifs à accueillir les nouveaux membres de leur syndicat.

ADOPTÉ

Il est proposé par Gilbert Vendette
appuyé par André Lajoie

QUE le comité exécutif de la Fédération prépare une session de formation et d'information pour l'ensemble des personnes élues dans la structure de la FEESP (comités exécutifs des secteurs et membres des comités).

ADOPTÉ

Il est proposé par Denise Côté
appuyé par Gaston Dionne

QUE le comité de formation prépare et organise une session de formation provinciale sur la formation professionnelle, incluant un volet axé sur les dispositions de la Loi sur l'assurance-chômage.

ADOPTÉ

Chapitre	7
Sujet	FORMATION, CONSOLIDATION, INFORMATION DES SYNDICATS Élaboration des programmes de formation
Date	Conseil fédéral - avril 1992
Page	7 - M - 04

Il est proposé par Gisèle Breton
appuyé par Huguette Turgeon

D'adopter le rapport du comité de formation, incluant la recommandation 1 traitant du prolongement de deux à trois jours de la session pour agent-e-s de griefs II et la recommandation 2 traitant des contenus de formation à ne remettre qu'aux personnes participantes aux sessions seulement.

ADOPTÉ

À titre indicatif, le contenu des recommandations 1 et 2 est repris ci-après :

- 1) QUE la session de formation Agents de griefs - Phase II soit tenue sur une période de trois jours.
- 2) QUE les documents remis aux personnes participantes lors des sessions de formation FEESP ne fassent pas l'objet d'une distribution plus large.

Amendement 2

Il est proposé par Robert Foucault
appuyé par Guy Roy

QUE la FEESP, par le biais de son comité de formation et en collaboration avec le Service de formation de la CSN, élabore un contenu type de session de formation pour la préparation à la retraite.

ADOPTÉ

Chapitre	7
Sujet	FORMATION, CONSOLIDATION, INFORMATION DES SYNDICATS Élaboration des programmes de formation
Date	Congrès de mai 1993
Page	7 - M - 05

Il est proposé par Serge Paulin
appuyé par Henri Massé

D'adopter la recommandation 2 du rapport du comité de formation à l'effet :

QUE les syndicats s'adaptent le plus possible au calendrier de formation pour répondre à leurs besoins de formation;

QU'advenant des besoins plus spécifiques, les syndicats avisent le plus à l'avance possible le comité de formation afin qu'il effectue les analyses nécessaires;

Il est entendu que le fait de ne pas aviser le comité en temps voulu a pour effet d'éliminer toute possibilité de remboursement selon les barèmes prévus.

ADOPTÉ

Chapitre	7
Sujet	FORMATION, CONSOLIDATION, INFORMATION DES SYNDICATS Élaboration des programmes de formation
Date	Congrès d'avril 2000
Page	7 - M - 06

Il est proposé par Gilbert St-Laurent
appuyé par Céline Faille

- 1) QUE soit abandonné le programme de formation Agent de griefs – niveau II.
- 2) QUE le programme de formation Agent de griefs – niveau I soit dispensé sur trois jours à compter de l'automne 2000.
- 3) QUE les comités de formation et santé-sécurité-environnement poursuivent la recherche de partage d'activités de formation avec d'autres fédérations en vue de rendre les sessions disponibles dans le maximum de régions possibles.

ADOPTÉ

Chapitre	7
Sujet	FORMATION, CONSOLIDATION, INFORMATION DES SYNDICATS Information aux syndicats
Date	Congrès de 1991
Page	7 - N - 01

Il est proposé par Lise Simard
appuyé par Guy Roy

QUE la Fédération, en collaboration avec la CSN et les organismes affiliés, réunisse dans un document l'ensemble des connaissances de base nécessaires au fonctionnement d'un syndicat;

QUE ce document soit distribué à tous les syndicats.

ADOPTÉ

Il est proposé par Daniel Rivard
appuyé par Nicole Samson

QUE les membres du Bureau fédéral effectuent une tournée, à l'automne 1991, dans toutes les régions afin de partager avec les syndicats affiliés le plan de travail découlant des principales décisions prises au 17e Congrès.

ADOPTÉ

Il est proposé par Thérèse Lacasse
appuyé par Lise Simard

QU'un cahier des résolutions adoptées par les instances (Congrès et conseil fédéral) depuis le 10e Congrès soit produit par le comité exécutif de la Fédération;

QUE ce cahier regroupe les propositions par sujet;

QU'une copie de ce cahier soit envoyée à chaque syndicat de la FEESP ainsi qu'aux organismes de la CSN;

QUE la Fédération s'assure de la mise à jour de ce document à tous les deux ans.

ADOPTÉ

Chapitre	7
Sujet	FORMATION, CONSOLIDATION, INFORMATION DES SYNDICATS Formation continue
Date	Conseil fédéral d'avril 2001
Page	7 - O - 01

Il est proposé par Linda Christofferson-Dugré
appuyé par Gilles Monier

De recevoir le rapport sur la formation professionnelle et de réaffirmer la préoccupation des syndicats de la FEESP sur le développement de ce dossier à l'intérieur de la CSN.

ADOPTÉ

Chapitre	7
Sujet	FORMATION, CONSOLIDATION, INFORMATION DES SYNDICATS Formation continue
Date	Congrès de juin 2003
Page	7 - O - 02

CONSIDÉRANT les propositions du dernier congrès de la FEESP et de la CSN;
CONSIDÉRANT l'adoption par le gouvernement d'une politique nationale de formation continue;
CONSIDÉRANT les travaux de la CSN sur la question;
CONSIDÉRANT l'importance pour les membres d'être soutenus en matière de formation professionnelle et personnelle.

- 1) **QUE** les syndicats revendiquent, auprès de leur employeur respectif, l'utilisation de mécanismes paritaires pour débattre du développement de la main-d'œuvre par le biais de la formation continue, en tenant compte des besoins identifiés par les syndicats.
- 2) **QUE** les syndicats revendiquent l'accessibilité pour toutes les travailleuses et travailleurs à la formation donnée par l'employeur.
- 3) **QUE** les syndicats, dans le cadre de leurs travaux sur cette question, fassent appel aux représentants de la CSN qui siègent aux conseils régionaux d'Emploi-Québec et aux comités sectoriels lorsque nécessaire.
- 4) **QUE** les secteurs aient la responsabilité de coordonner la formation sur l'utilisation des outils mis à la disposition des syndicats pour réaliser ce mandat.
- 5) **QUE** la fédération poursuive sa démarche de soutien auprès des secteurs et des syndicats en vue d'une réelle prise en charge.

Il est proposé par Pierre Bouffard
 appuyé par François Martel

D'adopter la recommandation du rapport du comité exécutif telle qu'elle a été reformulée par le comité synthèse.

ADOPTÉ

Chapitre	7
Sujet	FORMATION, CONSOLIDATION, INFORMATION DES SYNDICATS Formation continue
Date	Conseil fédéral de mai 2005
Page	7 - O - 03

Il est proposé par Laurent Smith
appuyé par Louise McCabe

De recevoir la présentation du guide CSN sur la formation continue.

ADOPTÉ